

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 5 mars 2025

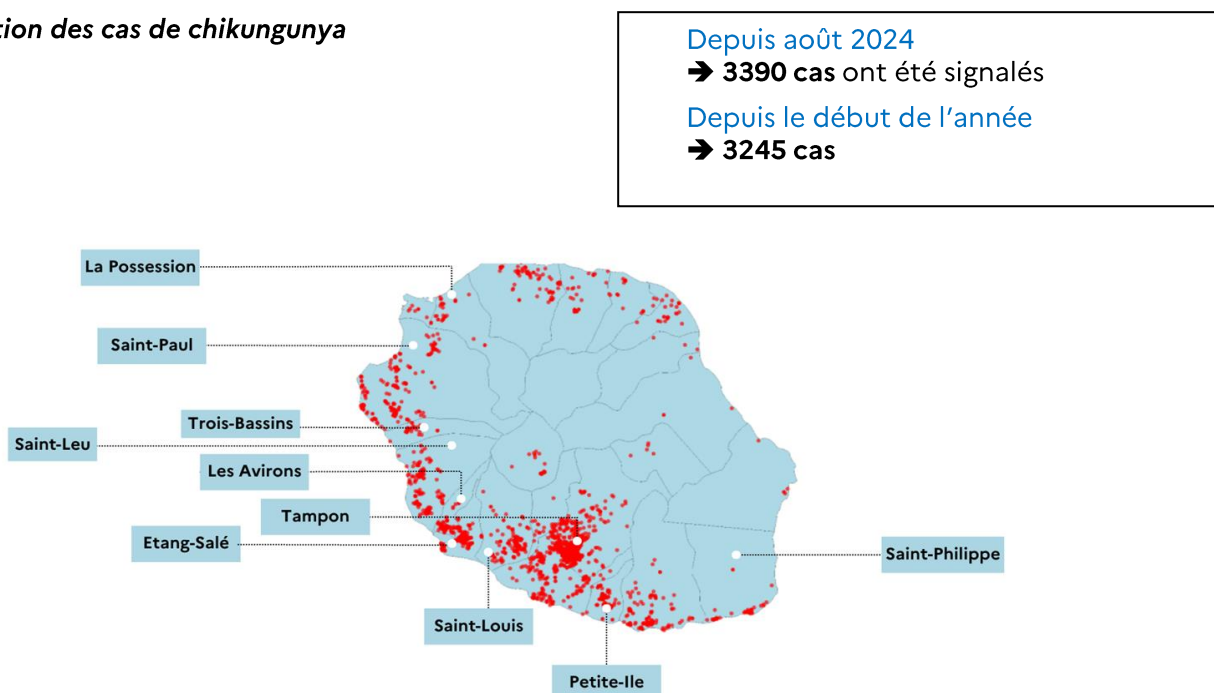
### Chikungunya à La Réunion : semaine du 17 au 23 février 2025

Une forte progression de l'épidémie avant le passage du cyclone Garance

Au cours de la semaine du 17 au 23 février 2025, La Réunion a enregistré 1300 nouveaux cas de chikungunya\*, soit une hausse de plus de 60% par rapport à la semaine précédente.

Cette augmentation correspond à la période précédant le passage du cyclone Garance. Celui-ci pourrait avoir des effets ambivalents sur le développement du virus, positifs d'une part en raison de l'effet de lessivage des ravines qu'il pourrait engendrer à court terme, mais également négatifs en raison du risque d'augmentation d'eau stagnante. Les Réunionnais sont encouragés à appliquer les bons gestes pour éviter la prolifération des moustiques.

#### Répartition des cas de chikungunya



Du 1<sup>er</sup> janvier au 23 février 2025, **3 245 cas de chikungunya autochtones ont été signalés à La Réunion**, dont 1 300 du 17 au 23 février 2025.

Avant le passage du cyclone Garance, il était constaté une forte progression de l'épidémie, surtout dans les villes du Tampon et de l'Étang-Salé. Les Aviron, Petite-Île, Saint-Philippe, Saint-Louis, Saint-Paul, Saint-Leu, La Possession et Trois-Bassins enregistraient aussi une hausse significative des cas.

#### Continuité des actions de lutte anti-vectorielle

A l'approche du cyclone, le service de lutte anti-vectorielle de l'agence régionale de santé (ARS) de La Réunion a poursuivi ses actions de gestion des signalements de Chikungunya :

- Réception/validation des signaux,

\*Entre l'apparition des symptômes, la consultation médicale, l'analyse biologique et la transmission des résultats à l'ARS, le nombre de nouveaux cas est consolidé tous les 15 jours.

- Enquêtes téléphoniques,
- Programmation des actions de terrain.

Les opérations de terrain ont dû être suspendues durant les phases d'alerte rouge et violette. Elles ont repris sur l'ensemble du territoire ce mardi 4 mars. Pour rappel, les agents de l'ARS assurent auprès et avec la population la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, la suppression des gîtes larvaires et le traitement larvicide et adulticide de l'ensemble des zones concernées.

Les traitements insecticides concernent les terrains publics et privés et incluent le traitement des gîtes exceptionnels qui seraient identifiés suite au passage de Garance sur le territoire (véhicules hors d'usage, déchets verts...).

## **Recommandations et rappel des bons gestes**

Les fortes pluies engendrées par le passage du cyclone, associées à la chaleur, sont des conditions plus favorables au développement des moustiques, vecteurs des arboviroses.

Afin d'éviter une épidémie de grande ampleur, la préfecture de La Réunion et l'ARS encouragent donc l'ensemble des réunionnais à appliquer les bons gestes :

### **Vider tout ce qui peut contenir de l'eau autour de chez soi**

- Contrôler et vider les plantes/ récipients pouvant retenir l'eau
- Traiter ou vider les piscines gonflables non utilisées
- Contrôler les gouttières et fosses septiques
- Vérifier les réservoirs (citernes, réserves d'eau...) et les couvrir avec un tissu ou une moustiquaire

### **Attention aux déchets verts et aux encombrants**

Les déchets constituent à eux seuls de multiples gîtes potentiels, tant dans les cours et jardins que sur la voie publique. Ils peuvent favoriser la stagnation de l'eau et constituer ainsi un terrain favorable au développement des moustiques.

### **Se protéger contre les piqûres de moustiques**

En cette période de vacances scolaires et en attendant que tous les déchets verts soient récupérés dans l'ensemble des communes, protégez-vous des piqûres de moustiques :

- Utilisez des répulsifs
- Installez des moustiquaires
- Utilisez des insecticides
- Portez des vêtements clairs et couvrants